

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 31 janvier 2019
Date et heure de la séance : 6 février 2019 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27
Nombre de présents : 19
Absents avec procuration : 5
Absents : 3

Présents : Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Philippe CRESPIEN - Pascal DÉCOTTE - Mmes Sylvie FABRON - Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Matthias DINIZ procuration à Mme Agnès ROCHE - M. Jacques DUBOISSET procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Jean-Pierre FASSIER procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Philippe PACHECO procuration à M. Pascal DÉCOTTE.

Absents : Mmes Martine LEGRAND - Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 19/02/06/002

OBJET : Adhésion à l'ADUHME et à la démarche de conseil en énergie partagé

Monsieur PRESLE rappelle au Conseil Municipal que la commune est engagée dans une politique de développement durable, passant par l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses bâtiments.

Dans ce sens, l'ADUHME, agence locale des énergies et du climat, est en mesure d'apporter son expertise.

Le dispositif de conseil en énergie partagé (CEP) que l'association propose, a pour but, après une phase de diagnostic poussé, d'accompagner les collectivités dans la maîtrise de leurs consommations d'énergie, la limitation de leur empreinte carbone et la réduction de leur budget de fonctionnement associé.

L'ADHUME est également en capacité d'accompagner la commune dans la structuration de projets stratégiques (choix techniques, recherche de concours financiers, partage d'expérience...)

Au vu de ces éléments, Monsieur PRESLE propose au Conseil Municipal :

- D'adhérer à l'ADUHME pour l'année 2019,
- D'approuver la mise en place du Conseil en Energie Partagé sur son patrimoine,
- De faire procéder au versement de la cotisation annuelle d'adhésion d'un montant de 4 788 € pour l'année 2019, dès réception de l'appel à cotisation envoyé par l'ADUHME,
- De désigner Pascal DECOTTE, titulaire et Jean-Paul PRESLE suppléant pour représenter la Collectivité dans les instances délibératives de l'Association,
- De participer aux travaux ainsi qu'aux actions collectives, démarches expérimentales et autres dispositifs portés par l'Association.

M. PRESLE indique que la commission «urbanisme – aménagement du territoire » lors de sa séance du 29 janvier 2019 s'est prononcée favorablement sur cette adhésion.

Les statuts de l'association et le règlement intérieur seront annexés à la présente délibération.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte A LA MAJORITE
1 CONTRE (M. Jean-Marc MIGUET)
1 ABSTENTION (Mme Sylvie FABRON)

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire.



Hervé PRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le
Reçu en Préfecture le

Le Directeur Général des Services,

Jérémy FONTFREYDE.